

COMPTE - RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Kinshasa, le 23 mai 2008

La réunion du Conseil des Ministres s'est tenue ce vendredi 23 mai 2008 à la Cité de l'Union Africaine, sous la présidence de S.E. Antoine GIZENGA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.



Réunion du Conseil des ministres (IMAGE D'ARCHIVES)

L'ordre du jour a comporté les points suivants :

1. Points d'informations
2. Audition d'un Rapport de mission
3. Autorisation de signature
4. Examen et adoption d'un projet d'ordonnance.

I. Points d'informations

Le Conseil a suivi en premier lieu le rapport sur l'état du territoire, présenté par le Ministre d'Etat chargé de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité, suivi du rapport sécuritaire du pays, présenté par le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants. Il ressort de ces rapports que la situation est calme sur toute l'étendue de la République, à l'exception de la zone opérationnelle du Nord-Kivu où persistent quelques points d'insécurité, notamment à Rutshuru.

Il convient de signaler un mouvement de retour des éléments FDLR dans leur pays d'origine.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la coopération Internationale a fait le point sur les relations entre la RDC et la Belgique, à la lumière des récentes déclarations du Ministre belge des Affaires Etrangères qui reconnaît au Gouvernement belge un droit moral sur la République Démocratique du Congo et ses dirigeants.

A ce sujet, le Gouvernement de la RDC adresse une vive protestation au Gouvernement Belge et lui rappelle que la République Démocratique du Congo est un pays indépendant, souverain, gouverné par des dirigeants démocratiquement élus par le peuple congolais. Elle ne reconnaît donc à aucun autre pays un quelconque prétendu droit moral sur elle.

En conséquence, le Conseil des Ministres a instruit le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de rappeler en consultation à Kinshasa l'Ambassadeur de la République Démocratique du Congo à Bruxelles et de fermer le Consulat de notre pays à Anvers.

Le Conseil a également décidé de procéder au réexamen des termes de la coopération entre nos deux pays, afin d'en évaluer l'ampleur réelle et d'en déterminer la nécessité.

L'intégralité de la position du Gouvernement de la République Démocratique du Congo sera communiquée au Gouvernement belge par voie diplomatique.

II. Audition d'un rapport

Le Ministre des Finances a fait rapport au Conseil de la mission effectuée par la délégation gouvernementale conduite à Maputo au Mozambique pour participer à l'Assemblée Générale de la Banque Africaine de Développement.

Le Conseil a noté avec satisfaction que la Banque Africaine de Développement, a reconnu à la RDC le droit de s'ouvrir au monde pour sa reconstruction et émis le souhait d'accompagner la RDC dans la réalisation de son programme de développement.

III. Autorisation de signature de deux accords

Le Ministre des Transports et Voies des Communications a soumis au Conseil, pour autorisation de signature, deux accords, à savoir : l'Accord de Transit et de Transport du Corridor Nord et l'Accord sur les Services Aériens entre la RDC et la République du Congo. Après débats et délibérations, le Conseil en a autorisé la signature.

IV. Examen et adoption d'un projet d'Ordonnance

Le Ministre des Finances a soumis au Conseil pour examen et adoption le projet d'Ordonnance portant approbation de l'Accord de financement du Don Additionnel n° H345 – DRC.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ledit projet.
Commencée à 12 heures, la réunion s'est terminée à 15 heures.

Je vous remercie.

Fait à Kinshasa, 23 mai 2008